



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL | SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

AVIS DE MOTION

Aux personnes et organismes intéressés par le dépôt d'un projet de règlement numéro 379 remplaçant le règlement sur les animaux numéro 307.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 4 mai 2020, le conseiller Jean-Bastien Guin a donné avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente du conseil du règlement # 379 remplaçant le règlement # 307 relatif aux animaux.
2. Le projet du règlement # 379 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, le 5 mai 2020.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,

Martin Cloutier

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général | secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de mai 2020.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,

Martin Cloutier